

AW.

N o t i c e

M. Sartorius me téléphone pour me dire qu'à la séance d'hier de la Commission presse politique, à laquelle la question de l'interdiction des journaux suisses en France a été discutée, les voix demandant des mesures de représailles ont été très nombreuses. On a beaucoup insisté sur la question de réciprocité surtout à l'égard des hebdomadaires français qui circulent largement en Suisse. Il est possible que l'intervention de M. Etter dans la séance de l'après-midi aura eu pour effet d'affaiblir ce désir. M. Sartorius croit que cette attitude d'une grande partie de notre presse pourrait nous servir d'argument au cours des discussions qui sont envisagées avec la France. Il rappelle que même vis-à-vis de l'Allemagne, nous avons réagi en interdisant certains journaux allemands en Suisse.

Tous les participants à la discussion d'hier sont enclins à voir dans l'interdiction une mesure de portée avant tout politique, qu'il s'agisse de politique intérieure ou internationale.

M. Rubatel a déclaré qu'une censure serait indigne. D'autres orateurs considèrent la publication d'une édition épurée à l'avance comme impossible, d'autant plus que le public français n'aurait plus d'intérêt à lire un journal épuré.

En ce qui concerne la possibilité de transmettre aux rédactions des directives provenant de France, le Comité des éditeurs de journaux ne veut pas s'en charger. Il serait, par conséquent, indiqué de laisser, le cas échéant, à chaque rédaction le soin de s'entendre avec les autorités françaises sur les modalités d'une pareille action. La Commission est



Notice

d'avis qu'il s'agit pour le moment de faire la lumière sur les conditions auxquelles la France continuerait à admettre la presse suisse dans le pays.

Les bruits de la possibilité de la conclusion d'un accord de presse germano-suisse reviennent à la surface. M. Sartorius me demande si j'en sais quelque chose et je lui réponds négativement.

*mai-juin*

*un*

20.5.1941.

*P.C.*